



Commune de CHORGES

FORMULAIRE

DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE PRÉALABLE À LA MISE EN LOCATION D'UNE HABITATION EN MEUBLÉ DE COURTE DURÉE (CONSTITUE UN CHANGEMENT D'USAGE)

Art. L. 631-7 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et du règlement municipal

1/ ADRESSE DU LOCAL OU DES LOCAUX D'HABITATION OBJET DU CHANGEMENT D'USAGE

N° : Voie :

Complément d'adresse : Code postal :

Bâtiment : Escalier :

Étage : Porte :

Référence cadastrale : Section N°

2/ IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Mme M. Nom : Prénom :

Adresse personnelle : Code Postal :

Ville : Téléphone : Portable :

Courriel : @

Si mandataire :

Nom : Prénom :

Téléphone : Portable :

Courriel : @

(fournir copie du mandat de gestion)

3/ NATURE DE LA DEMANDE

S'agit-il d'une première autorisation pour ce logement ? : oui non

Si non, s'agit-il d'un renouvellement : oui non

Date de la dernière autorisation :

Nombre de renouvellements déjà sollicités pour ce logement :

Le cas échéant, joindre les précédents arrêtés municipaux accordant le changement d'usage

Avez-vous déposé plusieurs demandes concernant des appartements différents sur la commune de CHORGES à la location en meublé de courte durée? : oui non

Si oui, précisez combien :

Adresses complètes des meublés déjà loués :

4/ DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION OBJET DU CHANGEMENT D'USAGE

L'immeuble est-il en copropriété ? : oui non

Superficie du local :m² Nombre de pièces principales :

Surface totale habitable du bâtiment :

Je certifie exacts tous les renseignements fournis ci-dessus.

Fait à le

Signature



ANNEXE : ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Je soussigné(e) Mme M.

Nom : Prénom :

Adresse :

agissant en qualité de propriétaire

agissant en qualité de mandataire du propriétaire suivant (fournir le mandat)

Mme M.

Nom : Prénom :

Adresse :

du local situé :

Adresse (*entrée, bâtiment, immeuble, résidence*) :

Complément d'adresse : N° : Voie : Code postal :

1/ Le logement fait partie d'une copropriété : oui non

Si oui, écrire de façon manuscrite la totalité du texte suivant :

« J'atteste que le règlement de copropriété du local visé ci-dessus ne s'oppose pas au changement d'usage sollicité »

.....
.....
.....

2/ Normes de décence

Écrire de façon manuscrite la totalité du texte suivant :

« J'atteste que le logement mis à la location respecte les normes de décence prévues par le décret 2002-120 du 30 janvier 2002 »

.....
.....
.....

3/ Conventionnement et aides publiques

Écrire de façon manuscrite la totalité du texte suivant :

« J'atteste que le logement ne fait l'objet d'aucun conventionnement, ni n'a bénéficié d'aides publiques interdisant à ce jour le changement d'usage à titre temporaire »

.....
.....
.....

4/ J'atteste sur l'honneur et certifie exacts tous les renseignement fournis ci-dessus.

Il est rappelé l'article 441-7 du Code pénal

« Est puni d'an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié ;

Les peines peuvent être aggravées lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui;

De plus, en cas d'infraction aux dispositions de l'article L.631-7 du CCH, des poursuites auprès du tribunal correctionnel de GAP peuvent être engagées pour mettre en œuvre les sanctions prévues aux articles L.651-3 du CCH.

Je m'engage

- à ne pas exercer l'activité envisagée tant que l'autorisation sollicitée ne m'aura pas été délivrée par le Maire de Chorges

Fait à le

Signature

GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES : Les informations recueillies dans le cadre du présent formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel destiné à l'instruction des demandes de changement d'usage ou d'usage mixte des locaux d'habitation, préalables à la mise en location d'un logement en meublé de courte durée. Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale conformément aux articles L.631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation et en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)e) et de la loi Informatique et Libertés modifiée. Les destinataires des données sont les services instructeurs compétents (mairie où est déposé votre formulaire et CCSP) et, le cas échéant, les autorités habilitées à en connaître.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'instruction de la demande, augmentée des délais de recours contentieux, puis archivées 5 ans conformément aux règles applicables en matière d'archives publiques (Code du Patrimoine et instruction DGP/SIAF/2014/006).

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de vos données, si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données de la commune de Chorges à l'adresse électronique suivante : mairie@mairie-chorges.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante : Mairie de Chorges – A l'attention du délégué à la protection des données – 5 Grande Rue – 05230 CHORGES. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).